



Vendre au déballage : ce qu'il faut savoir

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 09/10/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 21/03/2019

Recourir à la vente au déballage est une bonne idée pour écouler vos stocks. Mais il s'agit d'une activité réglementée qui n'est pas ouverte à tous les professionnels. Pouvez-vous vendre au déballage ? Combien de temps une vente au déballage peut-elle durer ?

Vendre au déballage : qui est concerné ?

Définition. La vente au déballage est la possibilité de vendre des marchandises (neuves ou d'occasions) en dehors de votre local commercial destiné à la vente. Il s'agit d'un dispositif de vente qui ne profite pas à tout le monde.

Pour qui ?...

{ABONNEZ-VOUS}

Vendre au déballage : dans quel lieu ?

Où ? La vente au déballage se déroule obligatoirement dans un emplacement ou un local non destiné à la vente au public.

Illustrations...

{ABONNEZ-VOUS}

[BANNIERE_DROITE]